

# AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine ouvre, pour l'ensemble du territoire national, le concours de :

## PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE

Filière culturelle – Catégorie A – Disciplines : Musiques traditionnelles, Jazz, Piano et Chant

	Conditions d'inscription	Epreuves
Concours externe (sur titres avec épreuves)	<p>Les candidats au <b>concours externe</b> sur titres avec épreuve spécialités Musique doivent être titulaires d'un certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des conservatoires classés par l'Etat ;</p> <p><b>Les candidats non titulaires du titre ou diplôme requis</b> pour se présenter au concours externe <b>peuvent solliciter la commission d'équivalence des diplômes</b> (cf. communiqué aux candidats en ligne sur la page des inscriptions). Les demandes d'équivalence sont à effectuer auprès de la commission d'équivalence de diplômes du <a href="#">CNFPT</a> / <a href="#">Saisine en ligne</a></p> <p>Une dispense de diplôme existe pour les pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants ainsi que pour les sportifs, arbitres et juges de haut niveau.</p>	<p><i>Pas d'épreuve d'admissibilité</i></p> <p><b>Epreuve d'admission</b></p> <p><b>L'entretien</b> avec le jury doit permettre d'apprécier l'expérience professionnelle des candidats et leurs aptitudes à exercer leur profession dans le cadre des missions dévolues à ce cadre d'emplois. <i>Durée : 30 minutes</i></p>
	<p>Le <b>concours interne</b> est ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aux assistants d'enseignement artistique = ATEA – ATEA Pal de 2ème classe – ATEA Pal de 1ère classe – pas d'accès au concours interne pour les PEA contractuels</li> <li>• justifiant, au 1er janvier de l'année du concours (soit au 1er janvier 2027) de trois années au moins de services publics effectifs (équivalent temps complet)</li> <li>• en poste à la date de clôture des inscriptions (soit le 29 octobre 2026) – décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié</li> <li>• ayant suivi une formation spécifique ou ayant obtenu un diplôme permettant l'accès au concours externe d'ATEA Pal de 2ème classe (cf ci-dessous définition réglementaire de l'épreuve) – sauf pour la spécialité Arts plastiques ;</li> </ul> <p>La définition réglementaire de l'épreuve d'admissibilité pour les spécialités Musique et Danse indique : « Examen du dossier individuel du candidat, constitué au moment de son inscription. Ce dossier comprend obligatoirement la justification que l'intéressé a suivi la formation spécifique correspondant à l'un des diplômes exigés pour l'accès au concours externe d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe (ancienne appellation assistant spécialisé d'enseignement artistique) ou obtenu l'un de ces diplômes, son curriculum vitae et une présentation écrite, de vingt pages dactylographiées au maximum, de son expérience antérieure et de son projet pédagogique (coefficient 2) »</p> <p>Les candidats devront justifier avoir suivi la formation spécifique correspondant à l'un des diplômes exigés pour l'accès au concours externe d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe ou obtenu l'un de ces diplômes (principalement DE ou DUMI).</p> <p><b>Les candidats non titulaires du titre ou diplôme requis</b> peuvent solliciter <b>la commission d'équivalence des diplômes</b> (cf. communiqué aux candidats en ligne sur la page des inscriptions). Les demandes d'équivalence sont à effectuer auprès de la commission d'équivalence de diplômes du <a href="#">CNFPT</a> / <a href="#">Saisine en ligne</a></p> <p>Une dispense de diplôme existe pour les pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants ainsi que pour les sportifs, arbitres et juges de haut niveau.</p>	<p><b>Epreuve d'admissibilité</b></p> <p><b>Un examen du dossier individuel</b> du candidat, constitué au moment de son inscription. <i>Coefficient 2.</i></p> <p><b>Epreuves d'admission</b></p> <p><b>1) Epreuve pédagogique</b>, en présence d'un ou de plusieurs élèves de troisième cycle. <i>Durée : 35 minutes, dont 15 minutes au maximum pour la démonstration instrumentale et pédagogique ; coefficient 4.</i></p> <p><b>2) Entretien</b> au cours duquel le candidat présente un exposé sur la manière dont il envisage l'exercice des fonctions auxquelles il postule et pendant lequel est appréciée son aptitude à les exercer. <i>Durée : 20 minutes ; coefficient 2.</i></p>
Période inscription	<p><b>1) Pré-inscription du 15 septembre au 21 octobre 2026 inclus</b>, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine). Une préinscription en ligne sera ouverte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sur le site du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine : <a href="http://www.cdg35.bzh">http://www.cdg35.bzh</a></li> <li>• par l'intermédiaire du portail national : <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></li> </ul> <p>La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat.</p> <p><b>2) Validation de l'inscription en ligne du 15 septembre au 29 octobre 2026 inclus</b>, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine). <b>Attention</b> : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura <b>validé</b> son inscription en ligne, à partir de son espace candidat. En l'absence de <b>validation d'inscription</b> dans les délais (soit au plus tard le <b>29 octobre 2026, 23 h 59 dernier délai</b>), la préinscription en ligne du candidat sera annulée. Le candidat pourra, dans le même temps, ou ultérieurement à la validation de l'inscription, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises. Le dossier individuel (obligatoire pour l'interne) devra impérativement être transmis <b>au plus tard le 1er février 2027</b>, délai de rigueur (cachet de la poste faisant foi- date nationale de début des épreuves)</p>	
	<p><b>Date fictive de la 1ère épreuve</b> : à partir du <b>1er février 2027</b> (date nationale), pour tous les candidats (toutes voies, spécialités et disciplines confondues). Les plannings et lieux de déroulement des épreuves seront établis par chaque centre de gestion organisateur en fonction des spécialités et le cas échéant des disciplines.</p>	

### Nombre de postes ouverts par discipline (organisées par le CDG 35) et par voie de concours

Discipline	Piano		Jazz		Chant		Musiques traditionnelles	
	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne
Nombre de postes par voie	48	12	12	3	20	5	8	2
<b>Total</b>	<b>60 postes ouverts</b>		<b>15 postes ouverts</b>		<b>25 postes ouverts</b>		<b>10 postes ouverts</b>	